



## **Déclaration liminaire - CTSD 2nd degré du 25 janvier 2022**

M. l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de ce CTSD,

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré. La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base du retrait de 440 emplois sur tout le territoire. Cette suppression importante est masquée par l'annonce de moyens d'enseignement supplémentaires du fait de la mise en place de la réforme du recrutement et de la formation initiale. En effet, à la rentrée 2022, exceptionnellement, dans les établissements cohabiteront des T1, ex-stagiaires à mi-temps, et des stagiaires à temps plein, ex-contractuels alternants ayant obtenu le concours en 2022.

Contrairement à l'an passé, le nombre d'HSA pour compenser les suppressions de postes est en diminution. C'est peut-être la conséquence d'une prise de conscience : les HSA ne sont plus absorbables par les personnels dans les établissements. En effet, la mise en place des réformes des lycées sont lourdes et demandent un investissement maximal des personnels en termes de concertation, d'ingénierie pédagogique et d'adaptation des méthodes de travail. Concrètement, cela se traduit dans certains établissements par une augmentation des heures-postes (HP) dans les DHG et une diminution des HSA. Cela ne peut cependant masquer le contexte de restriction budgétaire.

D'ailleurs, les conséquences de l'accumulation d'HSA en lieu et place d'heures postes continuent à produire des effets délétères au sein des établissements. L'organisation des établissements reste complexe et les marges de manœuvre sont insuffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques, tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

Agissant ainsi, est niée la réalité des défis éducatifs et pédagogiques, des défis accrus après plusieurs années de scolarité impactées par la pandémie de la Covid 19. Les carences du système en matière de formation ne trouvent pas de réponses satisfaisantes. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous. Les tensions demeurent pour mettre en œuvre pleinement les réformes qu'il s'agisse de la réforme du lycée ou de la transformation de la voie professionnelle.

Cette carte scolaire ignore la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par plusieurs années de suppressions de postes. A titre d'exemple, les suppressions de postes d'enseignants d'EPS entraînent la suppression des forfaits UNSS, réduisant de fait l'offre sportive en direction des jeunes. De la même façon, le ministère engage des moyens démesurés pour créer dans les internats d'excellence des postes de « managers d'internat », des postes par ailleurs sans fondement réglementaire, au profit de quelques-uns, alors qu'il ne crée que 300 postes de CPE ignorant les besoins d'accompagnement pour tous. Les conséquences de la crise sanitaire sollicitant beaucoup les vies scolaires, il est décevant et très dommageable que les besoins de remplacements n'aient pas été anticipés, notamment au collège du Puits de la Loire. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds.

Enfin, la désaffection des concours mais également, phénomène nouveau, la difficulté à recruter des contractuels sur les postes restés vacants accentuent les difficultés. Non seulement le second degré manque cruellement de moyens, mais les moyens existants ne sont pas couverts tant l'image du métier est dégradée et les rémunérations insuffisantes.

Pour terminer, il est essentiel que les documents de travail, notamment les prévisions d'effectifs et de divisions détaillées, nous soient tous transmis suffisamment en amont. Ceci afin de pouvoir étudier les situations problématiques et d'essayer de les prévenir.

Nous vous remercions pour votre attention.

*Les représentants des personnels pour l'Unsa Education*